

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 403)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 269

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 8

À l'alinéa 19, substituer aux mots :

« la situation d' »

les mots :

« qu'il est fait ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.